

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
929^{ème} RÉUNION

2 JUIN 2020
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXXIX)

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 929^{ème} réunion tenue le 2 juin 2020, sur la cessation des hostilités et la trêve humanitaire en Afrique dans le cadre de la Feuille de Route de l'UA Pour Faire Taire les Armes en Afrique dans le contexte de la COVID-19,

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Prenant note des allocutions d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juin 2020, S.E. l'Ambassadeur Salah Francis Elhamdi, ainsi que des communications respectivement faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, de la Commissaire aux Affaires Politiques, S.E. l'Ambassadeur Cessouma Minata Semate, du Directeur par intérim du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT), M. Idriss Mounir Lallali, et du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), M. Cosmas Chanda ;

Rappelant la Déclaration Solennelle du 50^e anniversaire de l'OUA/UA, adoptée le 25 mai 2013 à Addis-Abeba, dans laquelle les dirigeants se sont engagés à prendre les mesures nécessaires, en s'attaquant notamment aux causes profondes des conflits, pour faire taire les armes et les guerres en Afrique d'ici 2020 ; **rappelant également** le thème de l'UA pour l'année 2020 "*Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique*", conformément à la vision de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le Développement Durable.

Rappelant en outre l'appel lancé par le Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, soulignant l'urgence de faire taire les armes en Afrique et pour les belligérants de cesser les combats et de garantir la cessation des hostilités, ainsi que les obligations humanitaires de toutes les parties aux conflits impliquant la nécessité de cesser immédiatement les combats aux fins de faciliter les mesures prises par les États Membres et les acteurs humanitaires pour combattre et vaincre la pandémie de la COVID-19 ; **rappelant également** l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies, S. E. António Guterres, pour un cessez-le-feu mondial immédiat, afin de s'assurer que les pays affectés par des conflits violents concentrent leurs efforts à la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;

Notant avec une profonde préoccupation que les groupes armés et les organisations terroristes opérant dans certaines parties du continent n'ont pas tenu compte de l'appel lancé par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un cessez-le-feu global ; et **notant également** qu'ils ont profité de la pandémie de la COVID-19 pour intensifier et étendre leurs activités à travers le continent ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité

1. **Salue** les efforts déployés par les États membres, avec le soutien des Centres de Contrôle et de Prévention des maladies de l'Afrique (CDC-Afrique) et des partenaires pertinents dans la lutte contre la pandémie de la COVID 19 ;

2. **Souligne** que si la pandémie de la COVID19 pose une multitude de défis au paysage de la paix et de la sécurité en Afrique, elle offre également au continent des opportunités pour travailler de manière décisive à l'effet de mettre fin aux conflits violents sur le continent, ainsi que de s'engager dans des voies novatrices pour faire taire les armes en Afrique, y compris à travers la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
3. **Réitère** l'appel lancé par le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat et le Secrétaire général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, à toutes les parties belligérantes sur le continent et à travers le monde de cesser immédiatement toutes les hostilités afin de faciliter les efforts de lutte contre la pandémie de la COVID 19 ; dans ce contexte, **félicite** tous les belligérants qui ont adhéré au cessez-le-feu et exhorte ceux qui ne l'ont pas encore fait, à le faire immédiatement, à fin de faciliter les mesures qui ont été déployées pour combattre et vaincre la pandémie de la COVID-19 et contribuer à faire progresser la paix, la gouvernance et le développement en Afrique ;
4. **Invite** le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour faire respecter l'appel au clairon lancé par le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, en faveur d'une mise en œuvre durable du cessez-le-feu, d'autant plus que la majorité des situations de conflit se trouve en Afrique ;
5. **Réitère** sa détermination à utiliser tous les moyens nécessaires pour débarrasser l'Afrique des fléaux du terrorisme et des groupes armés et de leurs réseaux de soutien. À cette fin, le Conseil **réitère également** son appel au blocage urgent de toutes les sources d'armement et de financement, notamment par leurs liens avec la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et les enlèvements contre rançon, ainsi que leur base de recrutement;
6. **Souligne** l'importance de renforcer davantage la coopération et la collaboration entre les États Membres, l'UA et les Communautés Economiques Régionales et les Mécanismes Régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans la lutte contre l'extrémisme violent ;
7. **Condamne avec la plus grande fermeté** les attaques terroristes sur le continent, particulièrement les récentes attaques au Tchad, au Nigeria et en Somalie ainsi qu'au nord du Mozambique, qui impactent négativement les mesures d'intervention nationales contre la COVID 19 ;
8. **Exprime une préoccupation particulière** face à la poursuite des combats en Libye, qui a miné les efforts contre la pandémie de la COVID-19 et qui est entrain également de fragiliser une situation socio-économique déjà précaire dans le pays, tout en aggravant le sort des migrants et des demandeurs d'asile. Dans ce contexte, **se félicite** de la disposition exprimée par les deux parties belligérantes, à savoir l'Armée Nationale Libyenne (LNA) et le Gouvernement d'Accord National (GNA), de revenir à la table des négociations dans le cadre de la Commission Militaire Conjointe 5+5 comme proposé par la Mission de soutien des Nations Unies en Libye (UNSMIL) pour une trêve humanitaire durable dans ce pays;
9. **Se félicite** des résultats du Sommet de la Troïka de l'Organe politique de la défense et de la coopération en matière de sécurité de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), tenu le 19 mai 2020 à Harare, au Zimbabwe, sur la situation sécuritaire au

Mozambique, qui vise à trouver une solution durable au fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent; **affirme sa disponibilité** à soutenir la SADC dans ses efforts de lutte contre le terrorisme dans la région;

10. **Appelle** les États membres à se soutenir mutuellement dans la lutte continentale commune contre le terrorisme et l'extrémisme violent et **félicite** tous les pays qui ont inlassablement continué à soutenir leurs voisins, dans un esprit de solidarité dans l'objectif de lutter contre ce fléau;

11. **Souligne** le caractère impératif d'assurer la protection, sans aucune forme de discrimination, de toutes les catégories de groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, et de mettre un terme à toutes les formes de violence, y compris contre les femmes et les filles, particulièrement durant cette situation difficile de la COVID-19;

12. **Réitère** son appel aux États membres pour faciliter les efforts continentaux contre la pandémie de la COVID-19 à travers, entre autres, l'ouverture de leurs espaces aériens pour faciliter la livraison du matériel, des équipements et de l'aide humanitaire à l'endroit des populations en besoin pour la lutte contre la pandémie, ainsi que pour faciliter la protection des travailleurs de la santé et des acteurs humanitaires, y compris ceux de CDC-Afrique et des Agences des Nations Unies sur le terrain; **lance un appel** aux États membres pour qu'ils assurent également la continuité des programmes coordonnés contribuant à prévenir la propagation de la pandémie de la COVID-19, à sauver les vies, à préserver les moyens de subsistance et à répondre à certains des besoins des réfugiés, des rapatriés, des Personnes Déplacées Internes, ainsi que des migrants en situation irrégulière;

13. **Salue** la collaboration fructueuse entre le CDC Afrique et le Département Paix et Sécurité qui a abouti au déploiement de 28 intervenants de première ligne de la République Démocratique du Congo au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Niger à travers l'activation de la Capacité de Transport Stratégique de l'UA dans le cadre de la Force Africaine en Attente ;

14. **Demande** à la Commission de l'UA de mobiliser un soutien spécifique pour les États membres accueillant des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants sans-papiers, en particulier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et, à cet égard, **souligne** l'importance d'assurer qu'une partie du Fonds d'Intervention de l'Union africaine contre la COVID-19 soit destinée, dans le cadre des dispositions de l'assistance humanitaire, aux pays touchés et aux couches vulnérables de la société, y compris les réfugiés, les Personnes Déplacées Internes et les migrants sans-papiers;

15. **Encourage** les partenaires et les philanthropes à contribuer à la consolidation des ressources de ce Fonds et **appelle** les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à apporter également leur contribution dans un esprit de solidarité panafricaine et de promotion de solutions africaines aux problèmes auxquels est confronté le continent;

16. **Appelle également** les États Membres à accorder une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables, d'autant plus que les premières confirmations de cas de la COVID-19 parmi les communautés de réfugiés et des Personnes Déplacées Internes viennent d'être enregistrées et, dans ce contexte, **salue** l'assistance humanitaire substantielle apportée

par les États Membres pour aider les groupes vulnérables et **félicite également** l'Algérie d'avoir fourni des équipements médicaux et des produits alimentaires aux camps de réfugiés sahraouis à Tindouf;

17. **Réaffirme** qu'au moment où ces opérations de solidarité apportent un soulagement aux groupes vulnérables, il est désormais impératif de mettre en œuvre des solutions durables pour une paix et une stabilité pérennes en s'attaquant aux causes profondes des déplacements de réfugiés et de Personnes Déplacées Internes sur le continent;

18. **Condamne fermement, une fois encore**, toutes les formes d'ingérence extérieure dans les affaires de paix et de sécurité de l'Afrique qui portent atteinte à la souveraineté nationale et les efforts de paix sur le continent et, à cet égard, **souligne la nécessité** d'assurer que tous les soutiens extérieurs aux efforts de paix et de sécurité en Afrique soient bien coordonnés et orientés vers la réalisation des objectifs et priorités de l'Union Africaine dans le cadre de la Feuille de route principale pour faire taire les armes et les autres instruments pertinents de l'UA;

19. **Réitère son appel** à tous les pays qui ont imposé des sanctions unilatérales et d'autres formes de mesures punitives contre les pays africains, en particulier le Soudan du Sud, le Soudan et le Zimbabwe, à les lever immédiatement, afin de permettre à ces pays de lutter plus efficacement contre la pandémie de la COVID-19;

20. **Souligne la nécessité** d'édifier des institutions démocratiques solides qui répondent aux besoins des citoyens, en assurant la promotion et la consolidation de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que le développement socioéconomique.

21. **Souligne également la nécessité** pour les États membres de s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits violents et des crises perturbatrices, y compris les déficits de gouvernance, les tensions intercommunautaires, la marginalisation de segments de la société, le manque de transparence, le chômage, la pauvreté et le sous-développement;

22. **Souligne** que faire taire les armes nécessite une approche globale, holistique et inclusive, et à cet égard, **réitère l'appel** de l'UA à la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix, ainsi qu'aux efforts de redressement, de reconstruction et de développement en phase de post-conflit;

23. **Demande** au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué au Secrétaire général des Nations unies pour sa diffusion aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies en tant que document de travail;

24. **Décide** de rester activement saisi de la question.